
M.E.S., Numéro 123, Juillet – Septembre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 juin 2022



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, juillet - septembre 2022

CONSOLIDATION DE L'ETAT DEMOCRATIQUE AU CONGO KINSHASA : LE ROLE DE L'EGLISE

par

François MOMINDO WETSHINGOLO

*Chef de Travaux, Section : Sciences et Techniques Documentaires,
Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa
Doctorant en Sciences Sociales, Université de Kinshasa*

Léon OKONGANDJOVU LOMBELA

*Chef de Travaux, ISTM – Kinshasa
Doctorant en Sciences Sociales, Université de Kinshasa*

Résumé

Le processus de développement national comme celui de la consolidation de l'Etat démocratique, requiert l'action des agents divers.

Quel peut être le rôle de l'Eglise en République démocratique du Congo dans le processus de consolidation de l'Etat démocratique et, dans quelle mesure peut-elle jouer efficacement ce rôle ? Ce texte répond de façon édifiante à ce propos interrogatif.

Abstact

The national development process like the democratics state consolidation requires a various of agent actions.

What can be the purpose of the church in republic democratic of congo in the process of democratic state consolidation and how can it be productif to achieve its purpose

Mots-clés : *Consolidation, Etat démocratique, Congo-Kinshasa, Eglise*

INTRODUCTION

A l'instar du processus du développement national, le processus de consolidation de l'Etat démocratique est essentiellement l'œuvre des citoyens de cet Etat. Ce qui n'est cependant possible que dans la mesure où il existe des agents qui les socialisent à des valeurs qui font que leurs activités soient nobles et visent la consolidation de l'Etat démocratique. Parmi ceux-ci, se range l'Eglise corps du Christ constituée des hommes et des femmes sauvés par Jésus-Christ et appelés hors du monde.

Depuis toujours en effet, l'Eglise a eu de rapports de différentes natures avec l'Etat et exercé une certaine influence tant sur le comportement des individus que sur la marche de la société. C'est pourquoi, cette étude se préoccupe de savoir ce qu'on peut attendre de l'Eglise corps de Christ du Congo en faveur de ce processus si indispensable pour le développement. Dans quelles conditions peut-elle efficacement jouer ce rôle ?

Ainsi que le reconnaissent A. Muluma et P. Bubu, « si l'homme est toujours conditionné par son environnement social, sa structure mentale est façonnée par les institutions et les croyances religieuses de son milieu culturel qui lui propose une

conception du monde et des modèles de comportement »¹, il convient d'envisager la socialisation dans sa visée de construire, fabriquer, façonner, modeler l'homme par la transmission, l'inculcation et l'intériorisation des valeurs² chrétiennes. Ceci d'autant que nous considérons l'Eglise comme un des agents de socialisation de masses dont elle normalise le comportement³.

Aussi, l'Eglise doit-elle bénéficier d'une réelle considération de la part de l'Etat, pour jouer un rôle de relai de ce dernier dans l'action de socialisation des hommes à l'Etat et à la démocratie. Pour l'essentiel, le rôle de l'Eglise serait celui de « la transformation positive de toute la société congolaise en une grande nation libre, fraternelle selon le plan de Dieu... »⁴. Ainsi, cette étude aborde trois points essentiels : le rôle historique de l'Eglise dans le monde et en RDC, le rôle attendu de l'Eglise face aux maux dont souffre ce pays et, les conditions de l'efficacité de l'Eglise pour l'accomplissement de sa mission. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. ROLE HISTORIQUE JOUE PAR L'EGLISE DANS LE MONDE ET AU CONGO

Dans le monde occidental, la conversion de l'Empereur Constantin au christianisme, l'intervention des chefs de l'Eglise sur la réconciliation entre bourgeois - capitalistes et travailleurs-prolétaires, constituent des faits concrets de l'influence de l'Eglise. Mais avant cela, il faut relever l'influence du christianisme lui-même en tant que courant de pensée, car Jésus-Christ a considérablement marqué toute l'histoire de l'humanité qui en est fondamentalement impactée.

En effet, avec ses enseignements, Jésus-Christ était perçu différemment selon qu'il s'agissait des Israelites ou des Romains. Pour les Israelites, son avènement a vite pris un caractère révolutionnaire du fait qu'ils vivaient sous le joug colonial des Romains dans l'attente d'un libérateur.

Pour les Romains, et à la lumière de l'évangile de Luc 6 : 20-26, le Christ apparaissait comme un agitateur politico-religieux qui jette des troubles et la confusion dans une Province caractérisée par la stabilité. Jésus-Christ fut considéré donc comme un perturbateur de l'ordre socio-politique et de la hiérarchie existante. Car, il était difficile d'admettre dans une civilisation romaine fondée sur les mérites, et de croire au message de Jésus-Christ selon lequel les hommes avaient la même valeur, les pauvres et les faibles seront les premiers à entrer dans le Royaume de Dieu. De même, il était inconcevable d'entendre un fils d'un charpentier (Jésus-Christ) dire : « à quoi sert-il à un homme de gagner ce monde, s'il perdait son âme ? »

Aussi, convient-il de rappeler que ce qu'on va appeler dans l'histoire la théocratie, c'est-à-dire un gouvernement où le chef est à la fois chef politique et chef religieux, est en réalité la preuve de l'influence du christianisme dans l'organisation des sociétés humaines. Et plus tard, ceci alimentera un fort débat d'écoles en ce qui concerne le pouvoir d'Etat, entre les sacerdotalistes et les temporalistes dans le cadre de ce qu'on a appelé en science politique, la querelle d'investiture, alors que l'Eglise catholique romaine se confondait déjà à l'Etat.

¹ MULUMA, M. A. et BUBU, K.P., « Les églises de réveil et la vie quotidienne en République démocratique du Congo », in *Les spiritualités du temps présent* (sous dir de SHOMBA, K. S.), M.E.S, Kinshasa-Bruxelles, 2012, p.233.

² DARMON, M., *La socialisation*, Armand-Colin, Paris, 2007, p.6

³ MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, Mémoire de D.E.S en SPA, Unikin, Kinshasa, 2010, p.166

⁴ AWAK'AYOM, A., « Une « Coalition chrétienne » pour le changement intégral en RDC ? » in *Congo-Afrique*, N°389, Octobre 2005, Kinshasa, 2005, p.407

Concernant la conversion de l'Empereur Constantin au christianisme, notons que l'Europe Occidentale est en réalité la fragmentation de l'ancien Empire romain d'occident. Et là comme ailleurs, l'ampleur de la doctrine chrétienne n'est plus à démontrer car, « frappé par la doctrine chrétienne, l'Empereur Constantin, chef de l'Empire romain d'Occident se convertit au christianisme dans un contexte juridique où le « cuius regio, eius religio » qui veut dire la religion du Prince est celle de sa terre et de son peuple (tel Prince, telle religion) est de mise »⁵.

Ainsi, les valeurs que véhiculait le christianisme telles que la justice, l'unité, l'amour, la vérité, le pardon, ... vont devenir les valeurs de la société se propageant à partir du sommet. Avec le temps, ces valeurs deviennent celles de la civilisation occidentale. La foi à la liberté humaine, à l'égalité entre les hommes, au progrès résultant de l'œuvre humaine, etc. qui vont favoriser sur le plan économique l'industrialisation, et sur le plan politique les différentes révolutions : Anglaise de 1689, Américaine de 1776 et Française de 1789 n'avaient pour base doctrinale que le christianisme qui, plus tard engendrera le libéralisme avec ses variantes : capitalisme au plan économique et démocratie au plan politique.

Nous n'oublions pas dans ce cadre, la révolution agricole dont la Grande Bretagne constituera la locomotive avec les physiocrates, sans compter aussi la laïcité, qui prendra naissance lorsque, répondant à une question lui posée par les pharisiens, Jésus-Christ va dire qu'il faut donner à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Dans le conflit entre Bourgeois et Travailleurs en Europe, consécutive à la révolution industrielle en Europe occidentale, l'Eglise a favorisé la réconciliation. En effet, pris dans l'élan de recherche effrénée de bénéfices, les bourgeois font fi des idées qui ont conduit à la révolution et à leur avènement au pouvoir, fixent de façon unilatérale et dérisoire les salaires des travailleurs. De leur côté, ces derniers se sentant floués et exploités, dénoncent cette exploitation et réclament l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Intervenue, l'Eglise est parvenue à concilier les positions des uns et des autres, en recommandant aux Bourgeois-capitalistes de bien payer les travailleurs et aux travailleurs de respecter l'horaire de travail et accomplir effectivement huit heures de travail. La crise a été dénouée et la stabilité de la société garantie au bénéfice de tous. Les conséquences de cette œuvre de socialisation sont les avantages sociaux, les jours fériés légaux, ainsi que les allocations familiales et les heures supplémentaires qui furent déterminées, grâce à l'intervention de l'Eglise.

Dans l'histoire de la RDC, il y a lieu de considérer la « concordat »⁶ par laquelle tout le rôle de l'Eglise s'explique.

Avant l'indépendance, point n'est besoin de rappeler que de l'Etat indépendant du Congo à la colonisation belge, l'œuvre de la construction du Congo a été pour l'essentiel l'œuvre de l'Eglise, catholique et protestante. Les villes et centres urbains auxquels l'Etat est venu par la suite faire suivre les autres services publics en faveur des populations ont pour la plupart été construits autour des Missions soit catholiques, soit protestantes, qui comportaient des écoles, des hôpitaux et autres. C'est comme ça que naissent les grandes agglomérations que compte ce pays.

Pendant toute cette période, le rôle de l'Eglise aux côtés de l'œuvre léopoldienne de construction du Congo d'abord et belge de la colonisation ensuite, était tel qu'il était parfois difficile de savoir distinguer à quel moment l'Eglise ou l'Etat intervenait ou, dans

⁵ OSOKONDA OKENGE, B., « Deux hypothèses pour relativiser la thèse de la sur christianisation à Kinshasa », in *Les spiritualités du temps présent*, op.cit., p.129.

⁶ Convention réglant les rapports réciproques entre l'église et l'Etat indépendant du Congo depuis 1801

ce qui se faisait que faut-il attribuer à l'Etat colonial ou à l'Eglise. Car, pendant toute la période coloniale, ce sont les sociaux-chrétiens qui sont au pouvoir un peu partout en Europe, en général, et en Belgique, en particulier. Et, c'est encore l'Eglise qui va précéder et accompagner «la mission civilisatrice» de la Belgique pour la socialiser aux populations autochtones. C'est ce qui explique, par exemple, le fait que la création des écoles officielles, c'est-à-dire appartenant à l'Etat ne commence au Congo-Belge que dans la décennie 1950.

Après l'indépendance, le rôle de l'Eglise est visible au travers de l'entretien d'un réseau scolaire important et d'hôpitaux dont l'importance pour le service à la population n'est plus à démontrer.⁷ En effet, avant l'expérience actuelle des écoles privées agréées, la majeure partie des écoles appartenaient à l'Eglise avec laquelle l'Etat est venu signer un contrat de collaboration ayant donné naissance aux réseaux des écoles conventionnées catholiques, protestantes, salutistes, kimbanguistes qui, au-delà de tout, sont de puissants agents de socialisation.

Et aujourd'hui, malgré la reprise en charge par l'Etat de l'université Lovanium, actuelle université de Kinshasa et l'université libre du Congo à Kisangani, actuelle université de Kisangani, nous avons cinq grandes universités créées et construites actuellement, à savoir l'université catholique du Congo (UCC) pour les Catholiques, l'université protestante au Congo (UPC) pour les Protestants, l'université kimbanguiste (UK) pour les Kimbanguistes, l'université William Booth (WB) pour les Salutistes et l'université révérend Kim (URK) sans compter l'université Patrice Emery Lumumba qui appartenait aux Méthodistes avant sa prise en charge par l'Etat.

Tout récemment, en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique, la contribution de l'Eglise n'a pas manqué. En effet, dans ce cadre, tout commence avec l'organisation de la Conférence nationale souveraine, dont il convient de rappeler le rôle de la Conférence épiscopale nationale du Congo d'abord dans la pression sur le pouvoir pour son organisation, avant de venir en présider les travaux par la personne de feu Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, alors Evêque de Kisangani.

Dans ce cadre, Léon de Saint Moulin a réalisé une étude dont l'objectif fut de dégager la perception que les citoyens Congolais, notamment de Kinshasa ont de la démocratie et, est arrivé à la conclusion selon laquelle « les fidèles catholiques plus que les autres citoyens, ont fait preuve de connaissance sur le fonctionnement de l'Etat, en général, et de la démocratie, en particulier, dont ils disposaient la culture plus que les autres citoyens »⁸.

Ce qui précède s'explique par le fait que « l'Eglise a la mission et la responsabilité d'aider les enfants et les jeunes gens en tenant compte des progrès des sciences psychologiques, pédagogiques et didactiques à développer harmonieusement leurs aptitudes psychiques, morales, intellectuelles, à acquérir graduellement un sens plus aigu de leur responsabilité, tant dans l'effort soutenu pour mener droit leur vie personnelle que dans la poursuite de la vraie liberté, en surmontant à force de courage et de générosité tous les obstacles »⁹. Lorsque Nguz-A-Karl-I-Bond, premier Ministre d'alors, en est venu à fermer la Conférence nationale, c'est encore l'Eglise, notamment

⁷ La formation de l'élite congolaise dans les différents domaines où la RDC a vite récupéré le retard, on la doit essentiellement à l'Eglise qui, en plus du réseau scolaire fiable avait l'actuelle Université de Kinshasa pour les Catholiques et l'actuelle université de Kisangani pour les protestants, sans compter les hôpitaux aujourd'hui sous la gestion de l'Etat.

⁸ De Saint Moulin, L., « Les obstacles majeurs à l'avènement de la démocratie en RDC », in *Démocratie et paix en RDC* (sous dir de SABAKINU, K.), PUK, Kinshasa, 1999, p. 62 ou De Saint MOULIN, L., « Le mouvement de démocratisation dans la Zone de Ngaba à Kinshasa », in *Congo-Afrique*, N° 274, Kinshasa, Avril 1993, p.228.

⁹ Vatican II, *Les cinq documents conciliaires*, FIDES, Montréal et Paris, Année, p.535.

catholique qui a mobilisé et organisé le 16 février 1992, une marche dont l'effet immédiat était justement la réouverture de ce forum d'importance nationale.

Sous la deuxième législature de la Troisième République, lorsque la crise de légitimité a conduit la classe politique à une concertation en vue d'un consensus politique, il a fallu encore que l'Eglise Catholique s'implique pour que le pays puisse trouver un consensus, qui a conduit à l'organisation des élections dont sont issus les animateurs actuels de l'Etat, évitant ainsi à la République l'implosion.

II. ROLE ATTENDU DE L'EGLISE FACE AUX MAUX DE L'ETAT CONGOLAIS

Parmi les facteurs qui expliquent le déficit de consolidation de l'Etat démocratique au Congo, on peut utilement noter le manque de culture de « donner », le non-respect des engagements pris ou de la parole donnée, le phénomène « kuluna » et l'analphabétisme qu'il convient d'analyser l'un après l'autre.

Avec le déficit de la culture du donner, nous avons le fait pour le Congolais de refuser de payer ou tout au moins de s'acquitter difficilement de ses obligations : taxe, impôt, cotisation comme membre d'une association et la dime, offrande et sacrifice divers à l'Eglise. La question cependant est de savoir en quoi cela influence -t-il négativement la consolidation de l'Etat démocratique ?

Ce phénomène d'absence de la culture du donner fait que les associations tant de la société civile (ASBL, ONG ...) que du monde politique (partis politiques) appartiennent en réalité, non à tous ceux qui se réclament membres, mais plutôt aux fondateurs-promoteurs. En effet, dans la mesure où c'est par son argent que l'association existe et fonctionne, le fondateur - promoteur prend en otage tout le reste des membres, lui-même étant devenu le « patriarche » en qui se confond l'association concernée.¹⁰ Et, ceci trouve son explication dans la culture de sujétion¹¹ qui prédomine dans le pays selon laquelle, ces différentes structures sont perçues par leurs membres, comme des structures de survie et de promotion et non comme celles devant être prises en charge par les membres, au moyen de la cotisation. La conséquence d'une telle culture attentiste, est que la démocratie censée être le jeu du peuple, se trouve apprivoisée par l'élite, désormais acteur-unique du jeu dont la masse subit les conséquences.

Même au niveau du fonctionnement de l'Etat, le fait que le citoyen ne paie pas ou peu l'impôt et/ou taxe, fait que le suivi des affectations, le contrôle citoyen, en tant que variante de la participation citoyenne n'est pas assuré, ou n'atteint pas sa conscience. Et, dans ces conditions, la démocratie tout comme l'Etat deviennent exclusivement l'affaire des élites, voire un bien sans maître, parce que le citoyen, le demos, son propriétaire ne s'y intéresse pas ou peu, bref l'a abandonné.

A ce propos, l'Eglise dont le message a entre autres volets les dîmes, les offrandes, les sacrifices et libéralités que les fidèles sont appelés à donner, peut servir d'agent de socialisation de la démocratie, en inculquant aux membres les dispositions à cotiser, la culture du donner. Car, la démocratie n'a pas de sens là où le mouvement associatif n'est pas debout et fondé sur la participation réelle, responsable et éclairée de la population. Or, parmi les formes de participation, le paiement de l'impôt, des taxes et cotisations est celle qui traduit le plus possible, l'engagement citoyen, parce qu'elle occasionne une cession d'une part importante de ce que le citoyen a de substantiel, l'argent.

Certes, beaucoup évoquent la pauvreté dans laquelle la population vit comme facteur explicatif du déficit de la culture du donner ; d'autres encore évoquent le fait que

¹⁰ MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, inédit, Mémoire de D.E.S en SPA, UNIKIN, Kinshasa, 2010, pp.166-167.

¹¹ Le Congolais comme peuple aime tout attendre et tout recevoir de l'Etat.

même quand on paie, l'Etat, notamment les dirigeants au pouvoir ne font pas des meilleures affectations de ces recettes au bénéfice des citoyens. Cependant, nous observons au même moment, les gens payer leur bière au quotidien, leur ticket d'accès au stade pour assister au match de football, se cotiser pour la location des véhicules pour les cimetières à l'occasion d'un deuil et, après acheter des libations et la nourriture pour la suite des événements.

De même, les mauvaises affectations de recettes par les gouvernants ne devaient pas de notre point de vue, constituer un motif d'un non-paiement quelconque. Il faut payer et, par la suite jouer son rôle de propriétaire de l'Etat, du pouvoir et des finances publiques, en faisant le contrôle citoyen et en exigeant des gouvernants la redevabilité.

L'Eglise dont l'influence sur le comportement n'est plus à démontrer peut donc enseigner que même dans le cas de paiement de l'impôt, taxe et cotisation dans le parti politique ou dans une association, l'intérêt est toujours garanti, même s'il n'est pas immédiat.

Avec le déficit de respect des engagements pris et de la parole donnée, l'Etat congolais est généralement l'objet d'une instabilité plus ou moins chronique. « Comme beaucoup de pays africains, le Congo est dans une quête permanente de la structure de ses institutions qui sont marquées par une certaine mobilité dont l'instabilité gouvernementale n'est qu'une des nombreuses manifestations »¹².

Ce comportement est lui-même occasionné par la versatilité, l'instabilité de la personnalité du Congolais, de sorte que les institutions et les lois émergent au Congo dans un contexte d'absence d'esprit de loi et, ne sont respectées et appliquées que lorsqu'elles avantagent le concerné ; dans le cas contraire elles sont tout simplement oubliées, ignorées ou mises dans le tiroir. L'absence de la culture du respect des engagements pris et de la parole donnée font qu'au niveau politique les alliances se font et se défont au gré de changement des intérêts. C'est ce qui fait qu'au Congo, lors que quelqu'un dit oui à quelque chose le matin et si quelque chose qui l'avantage, du genre corruption se passe à midi, le soir il change d'avis.¹³

Ce comportement versatile se retrouve presque dans toutes les générations politiques de notre pays et dans tous les camps politiques depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. En conséquence, aucun programme économique n'est susceptible de résultat pour le développement.

Et pourtant sur ce point, l'Eglise prêche le respect des engagements pris comme ce que dit la Bible en affirmant que ton oui doit rester oui et ton non doit rester non (Matthieu 5 : 37). Ainsi, les conséquences positives ou négatives des alliances doivent être acceptées par souci d'honorabilité de la parole donnée, ce que l'Eglise chrétienne est capable de faire intérioriser aux fidèles¹⁴.

Le respect des engagements pris, de la parole donnée est une valeur qu'il convient, autant que possible, d'inculquer au Congolais de tout bord pour qui l'Eglise pourra servir d'agent efficace de socialisation, surtout lorsqu'on sait que beaucoup d'hommes politiques se réclament de telle ou telle confession religieuse. Car, même la stabilité relative que le pays a connu dans la première législature de la troisième République, avec la stabilité du taux monétaire, l'atteinte du point d'achèvement de la dette

¹² MULAMBU, M. F., « L'Etat et sa structure : Quête permanente de la stabilité ? » in *Le Zaïre vers quelles destinées*, (sous dir de KANKWENDA MBAYA), CODESRIA, Karthala, Paris, 1992, p.48.

¹³ Le oui ou le non d'un Congolais ne reste tel, que si les données ne changent pas entretemps. OSOKONDA OKENGE, B., *Laxisme et attentisme d'Etat en République Démocratique du Congo. Essai d'anthropologie de la débandade*, L'Harmattan, Paris, pp 165-166.

¹⁴ KALONJI CIBADIBADI, B.D., Archevêque des Ministères chrétiens Logos -Rhema a publié tout un livre sur les Alliances leur impact dans la vie des hommes, Logos Rhema publisher's, Kinshasa, 2000.

extérieure, la signature et l'application du contrat chinois et autres dont on n'ignore pas l'impact, tient entre autres à la valeur du respect des engagements pris au niveau politique par J. Kabila vis-à-vis du PALU (Parti lumumbiste unifié).

Avec le phénomène des enfants dans la rue dits « kuluna », la quiétude et la sécurité des personnes et de leurs biens dans les grandes agglomérations n'est plus une réalité acquise d'office. En effet, circuler dans certaines zones et à certaines heures dans nos villes en général et à Kinshasa en particulier sans perdre des objets de valeur, être victime des attaques violentes ; dormir et se réveiller le matin sans une visitation « infortune » de nuit relève désormais du miracle.

C'est pourquoi, il convient de réinsérer ces enfants dits de la rue et qui ont évolué dans ce qu'on appelle aujourd'hui « kuluna ». Dans ce cadre, l'Eglise peut jouer un rôle capital. Le phénomène dit « kuluna » remonte aux années 1980, lorsque le régime Mobutu va démissionner de ses responsabilités vis-à-vis de sa population, en payant moins ou pas du tout les fonctionnaires, qui constituent une grande partie de la population active du pays.

Vécue pendant l'autoritarisme où les revendications étaient réprimées, cette situation, va coïncider hélas avec l'avènement de la démocratie qui consacre la liberté, laquelle ne sera pas règlementée, du fait que le pouvoir et l'opposition vont se préoccuper essentiellement de la lutte pour le pouvoir, qui divise les individus et groupes d'individus. Ceci ayant conduit au libertinage, les enfants vont s'adonner à ce qu'on a appelé le phénomène « libanga », entendez la débrouillardise, par lequel plusieurs parents soit impayés, soit moins ou mal payés dépendront des enfants et perdront par ricochet, leur autorité vis-à-vis d'eux.

Dans le même temps, plusieurs politiques ayant déjà plusieurs femmes appelées « bureaux » vont tenter l'expérience de réunification familiale dans un même toit, des enfants issus de plusieurs lits, mais l'expérience va, pour la plupart d'entre eux, se solder par un échec à cause du comportement des femmes légitimes qui vont faire voir de toutes les couleurs à ces enfants. C'est ainsi que beaucoup de ces enfants vont préférer vivre ces conditions ailleurs dans la rue que dans les maisons de leurs pères.

On verra alors ici et là un enfant, un petit groupe d'enfants dans les rues et le phénomène est né. D'abord connu sous l'appellation des « enfants dans la rue » comme un fait social ordinaire, il va évoluer à un phénomène « Chegués » avant de devenir « kuluna » lorsque les enfants venus des toits conjugaux normaux vont commencer à faire eux aussi les enfants dans la rue. A la différence des autres, ces enfants vont être privés du processus d'humanisation, du fait de la non connaissance de ce qui est autorisé et de ce qui est interdit, ce qui est bon et ce qui est mauvais, bref pas de socialisation, avec comme activité naturelle le vol, le cambriolage, la délinquance généralisée.

Comme si cela ne suffisait pas, les pillages de 1991 et 1993 sont à leur tour, venus obliger le reste des personnes actives à entrer dans un chômage forcé et obligatoire, sans oublier les « Nguma et Bindo promotion » qui sont des phénomènes qui ont ruiné beaucoup de gens. En effet, en faveur d'un enrichissement rapide et spectaculaire, on a vu les commerçants arrêter le commerce, les chefs des ménages vendre de parcelles entières, mettre tout l'argent dans ces structures avant d'être surpris désagréablement lors que Nguma et Bindo promotion ont cessé de produire de l'argent, avec comme conséquence, à l'instar des fonctionnaires, la perte de leur autorité vis-à-vis des enfants dans un contexte de liberté non règlementée. Telles sont de manière ramassée, la genèse, l'évolution et la physionomie du phénomène.

Comment cependant peut-on mettre fin à ce phénomène et quel peut être le rôle de l'Eglise ? Pour cela, il convient de rendre ces enfants utiles à eux-mêmes et à la société, ce qui peut être possible grâce à l'application de l'approche socio chrétienne. Celle-ci consiste à ce que l'Etat avec ses partenaires nationaux et internationaux,

construisent les sites aménagés, puis procèdent au ramassage de ces enfants, afin de les réunir et leur témoigner l'amour, l'affection nationale manquée. On devra ainsi les nourrir, les laver, les vêtir dans ces sites aménagés, ce qui ramènerait ces enfants au bon sens et prêts à écouter un discours quelconque.

Puis après cela, appeler les hommes de Dieu, pasteurs et autres ainsi que des éducateurs sociaux pour les humaniser en leur enseignant sur le bien et le mal, l'autorisé et l'interdit en les inculquant toute sorte de valeurs morales sur la citoyenneté, en leur donnant de l'espérance, au lieu des approches juridico-sécuritaires comme « opération likofi (coup de poing), Angenga... », qui les victimisent à nouveau et constituent un mépris de leur citoyenneté.

Dans le même ordre d'idées, l'Eglise peut aider également dans l'alphabétisation au Congo, car l'analphabétisme a des proportions considérables aujourd'hui tant dans le milieu urbain que rural et, exerce une influence néfaste sur la consolidation de l'Etat démocratique. Car, la population en majorité analphabète ne maîtrise pas les enjeux politico électoraux auxquels elles doivent participer, et même quand elles doivent le faire, elles ne le font pas qualitativement et efficacement.

III. CONDITIONS D'EFFICACITE DE LA MISSION DE L'EGLISE POUR LA CONSOLIDATION

Sous cette rubrique, nous nous interrogeons sur les conditions qui doivent favoriser davantage cet impact de l'Eglise sur ce processus de consolidation.

Dans cette perspective, trois conditions nous paraissent indispensables, pour permettre à l'Eglise d'être efficace dans l'accomplissement de sa mission de transformation de l'homme en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique. Il s'agit de l'unité et de l'organisation de l'Eglise, de la conversion véritable et de la considération par l'Etat de l'Eglise comme partenaire relais.

L'unité et l'organisation de l'Eglise nous paraissent tellement indispensables pour son efficacité que Dieu lui-même, voyant les hommes unis pour la construction de la tour de Babel dit que (dans ces conditions), rien ne peut les empêcher de réaliser ce qu'ils ont résolu de faire (Genèse 11 :6).

En effet, unie et organisée, l'Eglise peut influencer bien la marche des affaires de l'Etat, par exemple en conseillant aux gouvernants de payer correctement les fonctionnaires et affecter convenablement les recettes dues aux impôts et taxes, de même qu'elle peut demander aux fonctionnaires de travailler comme il faut pour prétendre aux salaires, ainsi qu'à l'ensemble de la population de payer l'impôt et taxes nécessaires à temps pour le développement du pays sans fausser les données.

Donc, le civisme fiscal, la bonne gouvernance, la salubrité de l'environnement, la cotisation, le respect de la parole donnée ou de l'engagement pris etc., sommes toutes indispensables pour la consolidation de l'Etat démocratique, sont des valeurs pour lesquelles l'Eglise comme agent de socialisation peut faire intérioriser aux uns et aux autres lorsqu'elle est considérée, encadrée et impliquée.

L'unité de l'Eglise est à ce jour compromise par le caractère trop informel d'une de ses grandes branches appelée communément églises de réveil¹⁵. Ce qui rend dérisoire et aléatoire le rôle de l'Eglise dans ce domaine, alors que les croyances et pratiques de tout genre dans la société peuvent changer lorsqu' en plus de l'Etat, l'église revient de façon intense et coalisée là-dessus.

¹⁵ On entend par ce concept, toutes les Eglises évangéliques, pentecôtistes et charismatiques dont le réveil, c'est-à-dire la proclamation de la parole, l'esprit prophétique, les prières à haute voix...constitue la principale caractéristique

Il va sans dire que la honte, l'amusement, le goût du plaisir, de facilité ; les légèretés vestimentaires des filles, etc. qui, malheureusement caractérisent le Congolais actuel, de même que la mauvaise gouvernance, la corruption, la partialité, le tribalisme..., qui traduisent l'agir sociopolitique congolais présentement, causant le sous-développement, sont des maux que l'Eglise unie et organisée peut efficacement combattre et éradiquer. Unie et organisée, l'Eglise peut exiger et obtenir de la part de l'élite au pouvoir, la répartition équitable du revenu national au bénéfice de tous.

Si jusqu'aujourd'hui le rôle de l'Eglise dans ce processus de consolidation de l'Etat démocratique n'a pas encore atteint le niveau souhaité, c'est à cause de deux facteurs, d'abord le fait que l'Etat n'a pas encore déclenché de façon résolue et irréversible un processus de sa consolidation véritable, et ensuite, le fait que les rapports entre l'église et l'Etat ont toujours été en général conflictuels. Ce qui ne favorise pas son implication comme partenaire pour agir en synergie avec l'Etat dans bien d'aspects touchant la vie sociétale. Dans ces conditions, aucun crédit ne peut lui être attribué par l'Etat.

Ainsi, au lieu de profiter de la division entre les Eglises locales et d'entretenir le conflit avec elles, l'Etat doit réfléchir sur une bonne politique de gestion des rapports avec l'Eglise dont le statut dans ce cadre doit être redéfini, en même temps qu'il doit résolument s'engager dans la promotion de la bonne gouvernance et de la volonté politique.

A propos de la conversion véritable, la vérité sur laquelle nous voulons fonder l'analyse est que le chrétien est en réalité quelqu'un qui renferme en lui et partage deux identités, céleste et terrestre, de sorte qu'un bon chrétien est aussi un bon citoyen. Cette réalité cependant ne semble pas évidente dans le contexte congolais, pourtant réputé à 80 % chrétien. En effet, le vécu révèle plus de la mondanité que de la chrétienté.¹⁶

Ce qui précède signifie que la conversion de l'Eglise du Congo au message évangélique de Christ est encore aléatoire car, même au niveau des ministres de Dieu, prêtres et pasteurs, on peut encore noter une proportion non négligeable de ceux qui s'illustrent dans le comportement qui contraste avec les valeurs chrétiennes.

Si par exemple, on prend un nombre donné des pasteurs et prêtres congolais et le même nombre d'européens, et qu'on les mesure tous sur une valeur, par exemple du respect de la parole donnée, il y a forte probabilité que le nombre de ceux qui respecteront leur parole risque d'être plus élevé chez les Européens pris au hasard sans responsabilité dans le sacerdoce face aux Congolais, conducteurs d'églises.

Au regard de ces cas, nous donnons raisons à B. Osokonda qui, réagissant à la thèse de la sur-christianisation à Kinshasa, thèse soutenue par certains socio anthropologues a, se servant de données aussi bien quantitatives que qualitatives, relativisé cette thèse, comme quoi, la réalité du vécu congolais, notamment de Kinshasa, loin d'être qualifiée de sur-christianisée, présente plutôt les caractéristiques de la mondanité¹⁷.

Le même constat honteux a été fait par A. Awak'ayom qui dit que « le christianisme congolais demeure superficiel ; il n'imprègne pas la vie congolaise (.....) le chrétien paraît être le principal responsable de cette honteuse dérive...¹⁸. Ceci d'autant qu'appelé lumière du monde et sel de la terre, le chrétien véritable, ne se proclame pas, mais relève du vécu, se constate et s'observe. Or, pendant toute la gouvernance postindépendance où le Congo est entre les mains des Congolais, la proportion de chrétiens ayant été aux responsabilités d'Etat est non négligeable, ce qui établit la

¹⁶ Lire OSOKONDA OKENGE, B., Deux hypothèses..., op.cit., p.127.

¹⁷ Idem, p. 127.

¹⁸ AWAK'AYOM, A., op.cit., p. 409.

responsabilité des chrétiens. Une prise de conscience de cette situation, en vue de la réparation du dégât causé devient une preuve de véritable conversion.

Ce qui précède explique la surprise désagréable que la nation toute entière venait il y a peu, d'enregistrer de la part de l'Eglise en ce qui concerne le choix du candidat président de la Commission électorale nationale indépendante, CENI en sigle. Les contradictions et les soupçons de tout genre ont émaillé ce choix, au point où l'Eglise catholique et l'Eglise protestante ont finalement suspendu leur participation à la plateforme « confessions religieuses »¹⁹.

Au sujet de la considération de l'Eglise par l'Etat, il y a une dialectique de relation Eglise-Etat et Etat-Eglise dans ce processus de consolidation qui fait qu'ils s'influencent mutuellement. En effet, du rôle de l'Eglise et de comment elle le remplit, dépend le crédit et la considération que l'Etat lui donne, pour la considérer comme partenaire relais dans l'œuvre de consolidation. De même, de la considération que l'Etat donne à l'Eglise et de sa gouvernance, c'est-à-dire de la légitimité que l'Eglise reconnaît à l'Etat, dépend l'engagement de l'Eglise à vouloir prolonger le bras de l'Etat en s'engageant comme relais de l'Etat dans le processus de consolidation.

CONCLUSION

A lumière des écritures saintes, la mission de l'Eglise la place comme les autres cadres sociaux, mais peut être plus que tous à une position privilégiée pour enseigner, former, modeler, transformer par la transmission des valeurs, des croyances qui augurent un monde de justice, de paix, de vérité, de bonheur que procure l'évangile de Christ.

Cette étude s'est penchée à décrire dans bien des domaines et au travers le rôle de l'Eglise, qui se révèle à coup sûr, une socialisation puissante dans l'œuvre de construction, fabrication, modelage des hommes appelés à devenir les agents de la consolidation de l'Etat démocratique, pour le bien de tous dans le développement.

Après avoir saisi succinctement ce rôle à travers l'histoire dans le monde, au Congo d'hier et d'aujourd'hui, nous avons terminé par esquisser les conditions capables de favoriser la réalisation efficace de cette mission par l'Eglise, notamment l'organisation et l'unité de l'Eglise, la conversion véritable des fidèles et la considération de l'Eglise par l'Etat comme partenaire.

BIBLIOGRAPHIE

- AWAK'AYOM, A., « Une « Coalition chrétienne » pour le changement intégral en RDC ? » in *Congo-Afrique*, N°389, octobre 2005, Kinshasa, 2005.
- DARMON, M., *La socialisation*, Armand-Colin, Paris, 2007.
- De Saint Moulin, L., « Les obstacles majeurs à l'avènement de la démocratie en RDC », in *Démocratie et paix en RDC* (sous-dir de SABAKINU, K.), PUK, Kinshasa, 1999.
- De SAINT MOULIN, L., « Le mouvement de démocratisation dans la Zone de Ngaba à Kinshasa », in *Congo-Afrique*, n° 274, Kinshasa, avril 1993.
- KALONJI CIBADIBADI, B.D., Archevêque des Ministères chrétiens Logos -Rhema a publié tout un livre sur les Alliances leur impact dans la vie des hommes, Logos Rhema publisher's, Kinshasa, 2000.
- MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, Mémoire de D.E.S en SPA, Unikin, Kinshasa, 2010.

¹⁹ Les soupçons de corruption pour les uns, de manipulation pour les autres ont jeté la confusion et le discrédit sur les pères spirituels

- MULAMBU, M. F., « L'Etat et sa structure : Quête permanente de la stabilité ? » in *Le Zaïre vers quelles destinées*, (sous dir de KANKWENDA MBAYA), CODESRIA, Paris, Karthala, 1992.
- MULUMA, M. A. et BUBU, K.P., « Les églises de réveil et la vie quotidienne en République démocratique du Congo », in *Les spiritualités du temps présent* (sous dir de SHOMBA, K. S.), M.E.S, Kinshasa-Bruxelles, 2012.
- OSOKONDA OKENGE, B., « Deux hypothèses pour relativiser la thèse de la surchristianisation à Kinshasa », in *Les spiritualités du temps présent* (sous dir de SHOMBA, K. S.), Kinshasa-Bruxelles, M.E.S, 2012.
- OSOKONDA OKENGE, B., *Laxisme et attentisme d'Etat en République Démocratique du Congo. Essai d'anthropologie de la débandade*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- SHOMBA KINYAMBA S. (sous-dir), *Les spiritualités du temps présent*, Kinshasa-Bruxelles, M.E.S, 2012
- VATICAN II, *Les cinq documents conciliaires*, Montréal et Paris, FIDES.